

PROCES VERBAL

CONSEIL d'ECOLE n°1 - année scolaire 2021-2022

École élémentaire Léon Blum - Longvic

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 16 novembre 2021

Etaient présents :

- enseignantes : Mmes Antemi, Bertholomey, Card-Muller, Dalla Torre
- représentants des parents d'élèves : Mmes Fourneret, Mathelin, Mathey, Moreau, Ribeiro, Simon
- mairie de Longvic : M. Almeida - maire de Longvic, M. Goncalves - adjoint au maire, M. Duflanc – directeur directeur des sports, de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse, Mme Vielix - responsable du pôle éducation, Mme Boivin – responsable urbanisme
- observateurs : Mme Pernin et Mme Dieudonné, stagiaires Education Nationale

Etaient excusés :

- Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Chenôve : Mme Pasteur
- enseignantes : Mme Da Silva, Mme Africano
- représentants des parents d'élèves : Mme Moreau

* * *

Ordre du jour :

1. présentation du projet de maîtrise d'œuvre par Madame Flore Boivin, responsable du service urbanisme et marché public de la ville, en présence de Monsieur le Maire
2. classe et effectif à la rentrée, dispositifs d'aides aux élèves
3. résultats des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année 2021/2022 et avis du conseil d'école pour vote par correspondance 2022/2023
4. vote du règlement intérieur
5. hygiène et sécurité
6. projets pédagogiques
7. bilan financier de la coopérative scolaire

* * *

1. présentation du projet de maîtrise d'œuvre par Madame Flore Boivin, responsable du service urbanisme et marché public de la ville, en présence de Monsieur le Maire

Le projet de maîtrise d'œuvre est présenté au Conseil d'école par M. le Maire et Mme Boivin.

Les représentants des parents d'élèves pourront se faire le relai auprès des parents d'élèves demandeurs d'information.

* * *

En introduction de l'ordre du jour habituel, Mme Antemi rappelle la composition et le rôle du Conseil d'école.

Composition : le directeur d'école est le président du conseil, le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal (chargé aux affaires scolaires), des enseignants, des représentants de parents élus, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école (il n'y en a pour l'école), l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions - Membres supplémentaires assistant avec voix consultative : personnes chargées des activités sportives et culturelles, le RASED, des assistantes sociales, le périscolaire.

Le conseil d'école est constitué pour 1 année scolaire et siège jusqu'à renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois suivant les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

Rôle du Conseil :

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école (il est rédigé cette année)
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants en situation de handicap, restauration scolaire, activités périscolaires, hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Date des prochains conseils d'école : **mardi 29 mars 2022** à 17h15, **jeudi 23 juin 2022** à 17h15

2. classe et effectif à la rentrée, dispositifs d'aides aux élèves

au 16/11/21*	Mme Antemi, déchargée le jeudi par M. Gomez	Mme Dalla Torre	Mme Card-Muller complétée le lundi par Mme Pereira	Mme Bertholomey	Mme Africano	Mme Da Silva
français maths	19 CP	19 élèves	22 élèves 6 CE1/19 CE2	21 élèves 9 CE2/15 CM1	23 élèves 10 CM1/13 CM2	12 ULIS
autres activités hors français, maths	22 élèves (3 inclusions)	22 élèves (3 inclusions)	25 élèves (3 inclusions)	24 élèves (3 inclusions)	23 élèves	/
effectif actuel de l'école : 116 élèves moyenne par classe : 23,2 élèves						

* Depuis la rentrée de septembre, 1 départ et 1 arrivée

Elèves en situation de handicap :

La classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) accueille des élèves en situation de handicap, ils sont inclus dans les autres classes en dehors du français et maths où ils sont regroupés dans le dispositif.

L'école bénéficie de plusieurs accompagnants aux élèves en situation de handicap :

- 2 dans la classe ULIS (Mme Rodrigues, AESH collective, Mme Maria, AESH individuelle et mutualisée)
- 1 dans une classe ordinaire (Mme Fettar, AESH individuelle dans la classe des CE1)

Aide à l'accueil des élèves :

Une demande de service civique a à nouveau été faite pour cette rentrée scolaire 2021/2022.

Nous devrions accueillir Mme Roussel prochainement.

Dispositif d'aides aux élèves :

- **RASED** : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Mme Massin, la psychologue scolaire et M. Bertrand, maître E qui intervient sur chaque classe de cycle 2, deux fois par semaine

- **APC** : activités pédagogiques complémentaires. Ces activités se déroulent les lundis, mardis ou jeudi :

- soit sur le temps de midi : de 12h à 12h30 ou 13h30 à 14h (selon le service de cantine de la classe)
- soit le soir après la classe de 17h à 17h45 (pas pour les élèves qui participent au dispositif CLAS)

Elles concernent les activités autour de la lecture mais peuvent aussi servir à aider les élèves. Elles sont gratuites, non obligatoires et soumises à l'autorisation des parents.

- **CLAS** : contrat local d'accompagnement scolaire, mis en place par la municipalité tous les jours de la semaine après la classe de 17h à 18h10. Il s'agit d'aides aux élèves et d'aide à la parentalité dans le suivi de la scolarité des enfants.

Evaluation des élèves :

- **LSU** : A partir du CP, les élèves sont évalués par compétence à travers le livret scolaire unique (LSU). Il regroupe les bilans à chaque semestre et les bilans sur le socle commun de compétences en fin de cycle (CE2, 6^{ème}, 3^{ème}). Il est consultable en ligne.
- **Evaluations nationales** : les CP et CE1 ont passé les évaluations nationales en début d'année scolaire. Les CP passeront une nouvelle évaluation de mi-CP en janvier.
- **Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire** : L'école fait partie du panel de 1000 écoles depuis la reprise de l'école après le 1^{er} confinement. En conséquence, les CP et CE1 devraient passer une nouvelle session d'évaluations nationales en fin d'année scolaire. Ni l'école, ni les familles ne disposeront des résultats.

3. résultats des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année 2021/2022 et avis du conseil d'école pour vote par correspondance 2022/2023

- Les élections se sont déroulées le vendredi 8 octobre 2021, le dépouillement a eu lieu à 17h
- Le taux participation est toujours inférieur à 50%, même s'il est légèrement supérieur à celui de l'an dernier.

	<i>1 liste présentée</i>
inscrit	189
votant	87
taux de participation	46,03% (en 2020/2021 : 45,6%)
blanc-nul	14
suffrage exprimé	73
titulaires élus	Mme Fourneret Aline Mme Mathelin Cécile Mme Mathey Emilie Mme Simon Linda Mme Ribeiro Tiphaine Mme Moreau Marie
suppléants élus	Mme Sauvin Marie

Cette année, il n'y a pas eu de tenue de bureau de vote suite à la consultation du conseil d'école l'an passé, ceci en vue de simplifier l'organisation des élections où les parents votent depuis plusieurs années par correspondance puisqu'ils disposent tous de la remise du matériel de vote par correspondance.

⇒ Le conseil d'école est consulté pour l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves pour la rentrée 2022-2023 pour que l'élection se fasse exclusivement par correspondance, sans tenue de bureau de vote. (le Décret n°2019-18 du 30 août 2019 portant diverses mesures de simplification)

avis du conseil d'école :

Le conseil d'école émet à l'unanimité un avis favorable pour organiser les prochaines élections de parents (année scolaire 2022/2023) uniquement par correspondance

4. vote du règlement intérieur

Points actualisés et complétés par rapport à l'ancien règlement 2020/2021 et vu le règlement départemental approuvé par le conseil départemental de l'Education nationale de la Côte d'Or du 24 mai 2019 :

<i>règlement 2020/2021</i>	<i>règlement 2021/2022</i>
► 4. Utilisation des locaux : usage, sécurité et hygiène (dont récréation), protocole sanitaire	ajout : hygiène : Les mesures d'hygiène sont ajustées selon le niveau du protocole du département.
	ajout : protocole sanitaire : Les élèves, en mesure d'isolement, reçoivent un enseignement à distance via l'adresse mail communiquée par les familles ou le site d'école.

<p>► 7. APC - prise en charge des élèves en difficulté</p> <p>- sont placées le lundi et jeudi de 17h à 17h45</p>	<p>actualisation :</p> <p>- sont placées le lundi, mardi ou jeudi de 12h à 12h30 ou 13h30 à 14h selon le service de cantine de la classe et le lundi, mardi ou jeudi de 17h à 17h45</p>
--	--

⇒ Le conseil d'école procède au vote pour l'adoption du règlement d'école en tenant compte des actualisations et ajouts :

vote du conseil d'école :

Le conseil d'école adopte à l'unanimité le règlement d'école

Par souci de l'environnement, le règlement est mis en ligne sur le site Internet de l'école. Il sera indiqué sur le panneau d'affichage de l'école, la consultation en ligne du règlement.

Il est distribué sous forme papier uniquement au moment de l'inscription d'un nouvel élève

5. hygiène et sécurité

- **exercice incendie** : Le 1^{er} exercice incendie a été réalisé le 23 septembre 2021 à 10h20. Le temps d'évacuation a été d'1 minute 25, le temps d'évacuation en tenant compte du comptage des élèves a été de 2 minutes 13. L'appel aux pompiers a été réalisé.

- **exercice de sécurité civile** : Le 1^{er} exercice a été réalisé le 14 octobre 2021 à 15h20. Il s'agissait d'un exercice de simulation d'intrusion. Le 1^{er} geste en cas d'intrusion est la fuite.

Ce signal reste difficilement audible entre les ailes droite et gauche de l'école et les étages, il est nécessaire que chaque enseignante relie le signal. La communication entre les différents points de rassemblement a été faite réalisée pour ensuite informer la police de la réalisation de simulation de l'exercice.

Le temps d'évacuation des classes de l'aile gauche sur le stade Bourillot a été de 2 minutes 13 et celui des classes de l'aile droite sur le parking Bourillot de 3 minutes.

- **PPMS** : Plan particulier de mise en sûreté

Il existe 2 PPMS distincts selon la menace : le PPMS AI (attentat - intrusion) et le PPMS RM (risques majeurs). Ils ont été actualisés le 7 septembre 2021 et transmis à l'inspection, à la municipalité, à l'assistant de prévention du grand Dijon, au référent police sûreté

L'objectif du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Il permet de se préparer à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur (nuage toxique, explosif ou radioactif, séisme, attentat...). Il est propre à chaque école.

Le plan Vigipirate est actuellement au niveau « sécurité renforcée - risque attentat ».

	signal retenu actuellement
- pour incendie	alarme incendie
- pour confinement dans les classes	sifflet
- pour évacuation dans les caves	corne de brume



- Registre Santé et sécurité au travail :

En application de l'article 3-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, un registre santé et sécurité au travail est tenu par les assistants de prévention à la disposition des personnels et des usagers qui peuvent y consigner les observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Le registre santé et sécurité au travail est accessible pour les personnels à partir du portail santé et sécurité du rectorat de Dijon.

Pour effectuer une inscription au registre, les usagers doivent s'adresser au directeur de l'école. Il est disponible dans l'école, dans le hall devant le bureau de direction.

- **Hygiène de l'école** : L'équipe enseignante a fait part aux services municipaux compétents des points à améliorer quant au ménage de l'école et au respect des équipements des classes.

- Protocole Sanitaire :

Depuis cette rentrée scolaire, le protocole sanitaire se décline en 4 niveaux selon l'évolution épidémique du département.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
cours	cours en présentiel			
brassage	2 zones de récréation	zone de récréation par classe		
hygiène	aération et lavage des mains			
masque	pas de masque pour les élèves	port du masque en intérieur pour les élèves		
EPS	pas de restriction	pas de sport de contact en intérieur	activités de basses intensités en intérieur avec port du masque	activités exclusivement en extérieur, avec distanciation de 2 m
cas positif	<u>expérimentation</u> en Côte d'Or pour éviter la fermeture automatique de la classe avec l'organisation de test			

La rentrée scolaire s'est faite sous le **niveau 2** puis passage au niveau 1 au 14/10/21, retour au niveau 2 pour la France entière à partir du 15/11/21

L'école a bénéficié d'une campagne de dépistage le 07/10/21, ne révélant aucun cas positif.

La municipalité a équipé chaque classe de capteur de CO2, permettant de se situer dans l'aération à réaliser.

6. projets pédagogiques

Français :

- 3 sorties à la médiathèque par classe

EMC :

- Hommage à Samuel Paty : Le 16 octobre, l'école a rendu hommage à Samuel Paty en présence des élus. Lecture de l'hommage de Robert Badinter et sa définition de la laïcité, lectures des messages des CM sur les missions des enseignants, temps de recueillement.

- Journée de la laïcité du 9 décembre : projet d'école sur la sensibilisation à la différence entre CROIRE et SAVOIR. Réalisation d'un livre d'école du CROIRE ou SAVOIR. Chaque classe travaille sur ses notions autour de différents thèmes.

- CMJ (conseil municipal jeune) : élection des CMJ, le 16 octobre 2021 : 3 élèves de CM2 élus : Oscar, Océane et Eugénie

- participation à la commémoration de l'armistice du 11 novembre pour les élèves volontaires de la classe de CM1/CM2 après apprentissage de la Marseillaise en classe.

- demande effectuée auprès du commandant de l'école de gendarmerie pour un partenariat avec la classe de CM1/CM2, en attente de réponse

EPS :

- activité vélo pour les classes de CE1 et CM1/CM2 avec le prêt du matériel de la Maïf durant 2 semaines. Séances quotidiennes pour ces classes : excellent bilan

- 3 séances pour chaque classe pour l'initiation à la balle ovale, avec les intervenants du Stade Dijonnais

- EPS avec intervenants municipaux : les cycles prévus ont été adaptés en raison du protocole sanitaire qui ne permettait pas par exemple, les activités de contact : classe des CE1 (basket), CE1/CE2 (jeu de raquette), CE2/CM1 (basket) et CM1/CM2

Arts plastiques :

- classe CM1/CM2 : projet sur l'année : sortie au Consortium et réalisation d'une fresque recueillant les émotions ressentis par les élèves dans la perspective de la réhabilitation de l'école mais aussi du déménagement à Valentin pour 2 années avec les interventions d'Emilie Fourny, chargée de pédagogie au

Consortium puis 1 autre pour chacun des trimestres restants. Merci à la municipalité pour sa réponse favorable.

- visite de l'exposition de Nicola Paty au Consortium : classe CP, CE1/CE2, CE2/CM1

- Ecole et Cinéma : 2 classes inscrites au dispositif pour 3 séances sur l'année : CE1/CE2 et CE2/CM1

Education musicale :

- intervention de Mireille, musicienne intervenante du conservatoire, dans les classes des CE1 – CE1/CE2 – CE2/CM1

Sciences :

- classe des CP : 2 interventions réalisées avec Latitude 21, autour des coins nature dans la cour de l'école, réalisation d'une fresque du vivant de la cour et de coins nature – il restera une 3^{ème} intervention

- classe des CE1/CE2 : projet avec Forestier du monde, en lien avec la municipalité de Longvic, début 2022 (pourquoi et comment remettre des végétaux autour de nous ?)

- classe des CE1/CE2 : 3 interventions avec Latitude 21, avec un ornithologue (à venir)

Géographie :

- classe CE2/CM1 : Intervention avec Latitude 21 sur le thème des habitants d'ici et d'ailleurs, en lien avec la géographie (en période 2)

Equipement numérique :

- Prêt d'une dalle interactive durant 3 semaines, pour la classe des CE1/CE2. La municipalité de Longvic, n'a pas pu obtenir de subvention nationale pour l'équipement numérique, néanmoins, elle va investir dans les équipements numériques pour les écoles : Chromebooks, dalle interactive

La classe des CE1/CE2 a aussi pu bénéficier de l'achat par la municipalité d'un vidéoprojecteur, en remplacement du TBI qui ne fonctionne plus.

7. bilan financier de la coopérative scolaire

arrêté des comptes au 1 ^{er} septembre 2021 : + 5474,13€			
entrée		sortie	
dons des familles	+ 220€	adhésion OCCE, assurance OCCE	- 301,40€
		régie d'avance (150€ par classe) pour achat projets pédagogiques	- 900€
		achat support carte de bus Divia perdu	- 8€
		ateliers exposition « Boilly » au Consortium Museum – 6h d'intervention classe CM1/CM2	- 90€
sous total	+ 220€	sous total	- 1299,40€
arrêté des comptes au 16/11/21 : + 4394,73€			

* attente facture photographe pour les photos de classe et encaissement des commandes des familles

* dons des familles : les dons de début d'année à la coopérative scolaire représentent en moyenne sur les 116 élèves de l'école : 1,89€/élève

La séance est levée à 19h35.

<p>La présidente, Mme Antemi Sophie, directrice de l'école</p>	<p>Les secrétaires, Mme Fournernet et Mme Mathey, représentantes des parents d'élèves</p>
--	---